

	REPERTOIRE DES METIERS	VILLE DE FLERS
	CONTREMAITRE OU CHEF D'EQUIPE PLOMBIER-CHAUFFAGISTE (F/H)	
	DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS	
AGENT	A RECRUTER	
IDENTIFICATION	FICHE DE POSTE	Avril 2021
<i>Direction/Service</i>	Direction de la Ville de Flers mutualisée avec la Communauté d'agglomération Flers Agglo - Service Bâtiments	
<i>Cadre d'emplois</i>	Des agents de maîtrise ou des adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	
<i>Responsable</i>	Responsable technique, adjoint au chef de service	
<i>Relations fonctionnelles</i>	L'équipe de plombiers, chauffagistes Les équipes du service bâtiments Les agents des services de Flers-agglomération Les fournisseurs Les usagers des équipements	
<i>Lieu de travail</i>	Ateliers municipaux – Rue des Douets – 61100 FLERS	
<i>Temps de travail Cycle de travail</i>	Temps complet Cycle hebdomadaire de travail du Lundi au Vendredi Base 36 heures sur 4 jours et demi	
<i>Sujétions</i>	Astreintes de semaine en période de chauffage des bâtiments publics Interventions hors horaires si nécessité de service	
<i>Conditions d'exercice</i>	Astreinte techniques Disponibilité requise Habilitation électriques	
<i>Références Document Unique Evaluation Risques</i>	Rattachement à la famille des « plombiers-chauffagistes »	
DEFINITION		
<p>Sous le contrôle de la responsable du service bâtiment ou son adjoint, la/le contremaître ou chef d'équipe plomberie-chauffage conçoit et fait réaliser en régie des travaux, des rénovations ou des aménagements d'installations de chauffage, plomberie, climatisation et ventilation dans les bâtiments communaux et communautaires.</p> <p>Elle/Il assure l'exploitation et la maintenance des installations citées ci-dessus.</p>		

	MISSIONS	ACTIVITES
	management	
1	Encadre l'équipe des plombiers-chauffagistes	<ul style="list-style-type: none"> • Encadre une équipe de 2 personnes • Peut encadrer et former un apprenti • Organise et supervise les congés annuels • Organise les plannings, planifie et distribue les tâches • Réalise les entretiens professionnels des agents placés sous sa responsabilité dans le respect des procédures et délais réglementaires • Assure la sécurité des personnes
2	Conseille la responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Valide et oriente le choix des matériels sur les cahiers des charges des maîtrises d'œuvre extérieures • Rend compte des dysfonctionnements d'ordre général observés sur le patrimoine bâti communautaire et communal • Contrôle les travaux confiés aux entreprises
	OPERATIONNELLES	PRINCIPALES
3	Réalise tous les travaux de plomberie et de chauffage, de ventilation et de climatisation sur le patrimoine bâti : en neuf ou en rénovation	<ul style="list-style-type: none"> • Elabore les études de réalisations et définit les besoins • Etablit les devis • Commande les pièces, gère les approvisionnements • Assure le suivi et la vérification des travaux • Réalise des travaux • Rend compte à sa hiérarchie • Suit les installations électriques en chaufferie et les régulations
4	Assure le dépannage des installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Assure ou fait intervenir son équipe sur les sites concernés
5	Assure la maintenance périodique et la surveillance préventive des ouvrages et équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Suit l'entretien annuel : nettoyage, ramonage des chaudières • Assure le contrôle des performances et réglages des appareillages : Visite mensuellement les chaufferies (bruleurs, stock fuel...), mesure les combustions • Suit les nettoyages mensuels des filtres • Suit les contrôles annuels légionellose • Suit le nettoyage et rinçage annuels des ballons d'eau chaude • Assure le contrôle annuel des appareils au gaz • Suit le nettoyage annuel des extractions mécaniques
6	Réalise et suit des télégestions	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la conduite des chaufferies par système informatisé (G.T.C.)
	OPERATIONNELLES	SPECIFIQUES OU OCCASIONNELLES
7	Intervient sur le matériel électroménager	<ul style="list-style-type: none"> • Intervient et fait intervenir sur le matériel • Assure l'ensemble du suivi des travaux • Relais vers un prestataire extérieur si nécessaire

COMPETENCES

1 SAVOIR	<p>Etre titulaire de titres ou diplômes homologués au niveau V dans les spécialités de chauffage, installation sanitaires, installations thermiques, équipement techniques, option énergie</p> <p>Permis VL indispensable pour interventions sur sites</p> <p>Une formation préalable à l'habilitation électrique (BC/B2/BR) et à l'habilitation nacelle devront être suivie par le candidat retenu</p> <p>Connaître les logiciels bureautiques et de messagerie</p>
2 SAVOIR FAIRE	<p>Connaître parfaitement les installations de chauffage en petite, moyenne et grosse puissance (fuel et gaz)</p> <p>Connaître les bases des installations nouvelles énergies</p> <p>Avoir des connaissances en électromécanique</p> <p>Disposer de bonne capacité de management</p> <p>Avoir des capacités d'adaptation et une bonne organisation</p> <p>Etre autonome</p> <p>Savoir rendre compte</p> <p>Savoir prioriser ses tâches</p> <p>Savoir respecter les délais</p> <p>Connaître et savoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité</p>
3 SAVOIR ETRE	<p>Disposer d'un bon relationnel</p> <p>Avoir le sens de l'équipe</p> <p>Avoir le sens du service public</p> <p>Faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité des informations et des situations</p>
EVOLUTION (le cas échéant)	Dans le cadre d'emplois.
OBSERVATION	La présente fiche n'est qu'un cadre indicatif susceptible d'évolution en fonction des nécessités du service.